

DECISIONS/ DÉCISIONS
City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
September 22 septembre 2021

1. ADOPTION OF PUBLIC MEETING AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion by Dale Briggs and seconded by Roxanne Richard adopt the agenda/ *Dale Briggs propose l'adoption de l'ordre du jour. Roxanne Richard appuie la motion*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

2. ADOPTION OF MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF AUGUST 25, 2021/ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA RÉUNION DU 25 AOUT 2021

Motion by Frances LeBlanc and seconded by Myles Malley to adopt the meeting minutes of August 25 2021./ *Frances LeBlanc propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 25 août 25, 2021. Myles Malley appuie la motion.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

3. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES/REVUE DE LA DERNIÈRE RÉUNION

None/Rien à signaler.

4. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULING OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES//DEMANDES DE DÉROGATIONS APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- (a) Mountain Way Developments prom. Falcon Drive, Moncton (PID/NID 70627344) a conditional use application to permit (5) 4-unit Townhouses in an RM Residential Mixed Zone and a variance to reduce the jogs and recesses from 0.6 metres to 0.3 metres and to vary the requirement for traditional materials on lots 21-43, 21-44 and 21-81 / *Demande d'usage conditionnel pour permettre l'aménagement de cinq maisons en rangée de quatre unités dans la zone RM (Zone résidentielle mixte) et dérogation visant à réduire les saillies et les retraits de 0,6 m à 0,3 m et dérogation pour modifier les exigences relatives aux matériaux traditionnels sur lots 21-43, 21-44 et 21-81 (Files: 21-43830 & 21-43831)*

Motion by Roxanne Richard and seconded by Dale Briggs that the Conditional Use Application from Mountain Way Developments, landowner, to construct five four-unit rowhouses in the RM Zone on Falcon Drive (PID# 70528450) (File: 21MC-43830) BE APPROVED and that the Variance Application from Mountain Way Developments, landowner, to reduce the amount of traditional material for the two-storey rowhouses on lots 21-43, 21-44, & 21-81, and to reduce the jogs and recesses from 0.6 metres to 0.3 metres for all units (PID# 70528450) (File: 21MV-43831) BE APPROVED subject to the following terms and conditions:

1. That the property be subdivided to individual lots for each rowhouse prior to the issuance of a Building and Development permit;
2. This approval shall expire within 24 months of it coming into effect unless a development permit has been obtained; and
3. In all other respects, the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted.

Motion présentée par Roxanne Richard et appuyée par Dale Briggs que la demande d'usage conditionnel pour la promenade Falcon, visant à construire cinq habitations en rangée de quatre logements dans la zone RM, SOIT APPROUVÉE; et que la demande de dérogation

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
September 22 septembre 2021

visant à réduire la proportion de matériaux traditionnels pour les habitations en rangée de deux étages sur les lots 21-43, 21-44 et 21-81, de même qu'à réduire les saillies et les retraits pour les porter de 0,6 mètre à 0,3 mètre pour tous les logements, SOIT APPROUVÉE, sous réserve des clauses et des conditions suivantes :

1. *La propriété doit être subdivisée en différents lots pour chaque habitation en rangée avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement;*
2. *cette approbation est échue dans les 24 mois de la date à laquelle elle entre en vigueur, à moins qu'un permis d'aménagement soit délivré; et*
3. *pour tous les autres points, les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- (b) Developments PFM Developments Inc. 83, 85, 87 rue Warner Street, Moncton (PID/NID 70658968) a conditional use application to permit a 3-unit Townhouses in an R3 Multiple Unit Dwelling Zone and a variance to allow the driveway opening to occupy more than 50% of the lot's frontage / *Demande d'usage conditionnel pour permettre l'aménagement de maisons en rangée de trois unités dans la zone R3 (habitations multifamiliales) et une dérogation pour permettre l'accès des voitures sur plus de 50 % de la façade de la cour.* (File/dossier : 21-43885 & 21-)
- (c) Developments PFM Developments Inc. 82, 84, 86 rue Warner, Moncton (PID/NID 70658950) a conditional use application to permit a 3-unit Townhouses in an R3 Multiple Unit Dwelling Zone and a variance to allow the driveway opening to occupy more than 50% of the lot's frontage/ *Demande d'usage conditionnel pour permettre l'aménagement de maisons en rangée de trois unités dans la zone R3 (habitations multifamiliales) et une dérogation pour permettre l'accès des voitures sur plus de 50 % de la façade de la cour.* (File/dossier : 21-43886 & 21-)

Motion by Myles Malley and seconded by Dale Briggs that the Conditional Use Applications from Andrew Dunn on behalf of Développement PFM Developments Inc. for 83, 85, 87 Warner Street, Moncton (PID 70658968) and 82, 84, 86 Warner Street, Moncton (PID 70658950) to permit a 3-unit Townhouse in the R3 (Multiple Unit Dwelling) Zone BE APPROVED and that the Variance Applications from Andrew Dunn on behalf of Développement PFM Developments Inc. for 85 Warner Street, Moncton (PID 70658968) and 84 Warner Street, Moncton (PID 70658950) to increase the driveway opening occupying the lot's frontage from 50% to 55% BE APPROVED, subject to the following term and conditions:

1. That the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted.

Motion présentée par Myles Malley et appuyée par Dale Briggs que les demandes d'usage conditionnel déposées par Andrew Dunn au nom de Développement PFM Developments Inc. pour les 83, 85 et 87, rue Warner à Moncton (NID 70658968) et pour les 82, 84 et 86, rue Warner à Moncton (NID 70658950) pour permettre la construction d'une habitation en bande de trois logements dans la zone R3 (habitations multifamiliales) SOIENT APPROUVÉES sous réserve des clauses et des conditions suivantes; et que les demandes de dérogation déposées par Andrew Dunn au nom de Développement PFM Developments Inc. pour le 85, rue Warner à Moncton (NID 70658968) et le 84, rue Warner à Moncton (NID 70658950), afin de porter de 50 % à 55 % l'ouverture de la voie d'accès par rapport à la ligne avant du lot, SOIENT APPROUVÉES sous réserve des conditions suivantes.

1. *Les travaux d'aménagement doivent se dérouler en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.



DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
September 22 septembre 2021

5. TENTATIVE SUBDIVISIONS/LOTISSEMENTS PROVISOIRES

None/Rien à signaler.

6. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS/QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

None/Rien à signaler.

NEXT MEETING OCTOBER 27/RÉUNION PROCHAINE 27 OCTOBRE